

Table alphabétique des matières

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **34 (1895)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Table alphabétique
des matières
du tome XXXIV du Bulletin des lois.
(Année 1895.)

A.

	Pages
<i>Alcool.</i> Règlement fixant l'application des dispositions pénales de la loi sur l' —	266
<i>Amortissement.</i> V. <i>Emprunt.</i>	
<i>Auberges.</i> Décret concernant les jours de repos du personnel des —	364

B.

<i>Bacs.</i> Ordonnance concernant les —	381
<i>Bétail.</i> V. <i>Caisse des indemnités.</i>	
<i>Brésil.</i> V. <i>Successions.</i>	

C.

<i>Caisse des indemnités pour les pertes de bétail.</i> Loi concernant la —	232
<i>Cerlier.</i> Décret conférant la qualité de personne morale à la fondation dite Musikkollegium de —	248

	Pages
<i>Certificats d'origine pour les marchandises à destination de l'Espagne. Circulaire du Conseil-exécutif aux Préfets et aux autorités communales concernant les —</i>	241
<i>Chemins de fer. Loi fédérale concernant le droit de vote des actionnaires des compagnies de — et la participation de l'Etat à l'administration de ces dernières</i>	341
<i>II^{me} supplément au règlement de transport des entreprises de — et de bateaux à vapeur suisses</i>	373
<i>Arrangement additionnel à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par —, concernant l'adjonction de stipulations complémentaires au § 1^{er} des dispositions réglementaires et la revision de l'annexe 1 de ces dispositions</i>	392
<i>Commission catholique-romaine. Décret concernant l'organisation de la —</i>	367
<i>Convention entre les Etats de Berne et de Fribourg concernant la comparution des prévenus et l'exécution des peines dans les cas non prévus par la loi fédérale du 24 juillet 1852 sur les extraditions</i>	355

D.

<i>Déchets d'or et d'argent. Arrêté du Conseil fédéral revisant le tableau annexé au règlement d'exécution de la loi fédérale sur le commerce des —, du 29 octobre 1886, modifié par arrêté du Conseil fédéral du 29 novembre 1890</i>	370
--	-----

	Pages
<i>Dépôts de titres. V. Emprunt.</i>	
<i>Douanes. Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur les —, du 28 juin 1893</i>	123
 E. 	
<i>Ecoles primaires. Décret concernant l'organisation de sections de classe dans les —</i>	221
<i>Règlement déterminant les obligations des autorités préposées aux — du canton de Berne</i>	251
<i>Emprunt bernois de 1895. Arrêté relatif à l'amortissement de l' —</i>	281
<i>Emprunt 3 % de l'Etat de Berne de 1895. Règlement concernant les dépôts de titres de l' —</i>	284
<i>Entreprises de transport, par voiture, des personnes et de leurs bagages. Ordonnance concernant les concessions des —</i>	377
<i>Epidémies. V. Maladies épidémiques.</i>	
<i>Espagne. V. Certificats d'origine.</i>	
<i>Extraditions entre le canton de Berne et celui de Thurgovie. Circulaire du Conseil-exécutif aux Préfets concernant les —</i>	247

F.

<i>France. Arrêté fédéral réglant provisoirement les relations commerciales entre la Suisse et la —</i>	289
<i>Arrêté fédéral concernant l'entente commerciale avec la —</i>	290

	Pages
Article additionnel à la convention sur les rapports de voisinage et sur la surveillance des forêts limitrophes, signée entre la Suisse et la —, le 23 février 1882	298
<i>Fribourg. V. Convention.</i>	

G.

<i>Gex.</i> Règlement relatif au pays de —	292
Arrêté du Conseil fédéral concernant les importations de la zone franche de la Haute-Savoie et du pays de —	211
<i>Grèce. V. Marques de fabrique et de commerce.</i>	

H.

<i>Hongrie.</i> Circulaire du Conseil fédéral à tous les Etats confédérés concernant l'obligation de fournir un cautionnement en matière de procédure civile ou commerciale en —	230
--	-----

I.

<i>Inhumations.</i> Décret modifiant le décret du 25 novembre 1876 sur les —	359
--	-----

L.

<i>Librairie cantonale des manuels scolaires.</i> Décret concernant la —	362
--	-----

M.

<i>Maison de discipline.</i> Décret portant création d'une — pour les garçons vicieux dans la partie française du canton	358
--	-----

	Pages.
<i>Maladies épidémiques.</i> Ordonnance concernant les mesures à prendre contre les — qui ne donnent pas lieu à l'application de la loi fédérale sur les épidémies du 2 juillet 1886	275.
<i>Marques de fabrique et de commerce.</i> Déclaration échangée entre la Suisse et la Grèce pour la protection réciproque des —	376.
<i>Moulins.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant la situation des — vis-à-vis de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques	357
<i>Mühlebach.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le — sous la surveillance de l'Etat	250.
<i>Münsingen.</i> Décret portant création d'une seconde place de pasteur pour la paroisse de —	360.

O.

<i>Obligation vaccinale.</i> Arrêté concernant la suppression de l' —	219
---	-----

P.

Postes suisses. V. *Règlement de transport.*
Poursuite pour dettes. V. *Tribunal fédéral.*

R.

<i>Règlement de transport pour les postes suisses</i>	1
Arrêté du Conseil fédéral complétant l'art. 9 du —	369.
<i>Relations commerciales.</i> V. <i>France.</i>	

	Pages
<i>Riggisberg.</i> Décret conférant la qualité de personne morale à l'hôpital de —	249

S.

Sections de classe. V. Ecoles primaires.

<i>Spiez-Erlenbach.</i> Arrêté concernant l'approbation des statuts et une prise d'actions pour le chemin de fer —	286
--	-----

<i>Successions.</i> Convention entre la Suisse et le Brésil concernant la liquidation des — de ressortissants suisses décédés au Brésil et de ressortissants brésiliens décédés en Suisse	387
---	-----

<i>Synode scolaire du canton de Berne.</i> Règlement pour le —	234
--	-----

T.

<i>Taxe d'exemption du service militaire.</i> Arrêté portant modification à l'ordonnance du 19 décembre 1891 concernant le recouvrement de la —	352
---	-----

<i>Taxes téléphoniques.</i> Loi fédérale concernant la réduction des —	226
--	-----

<i>Téléphones.</i> Ordonnance sur les —	299
---	-----

Thurgovie. V. Extraditions.

Transport de marchandises. V. Chemins de fer.

<i>Tribunal fédéral.</i> Loi fédérale transférant au — la haute surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite	347
---	-----

U.

	Pages
<i>Université.</i> Décret portant création d'une place d'intendant de l' — et de l'Ecole vétérinaire	224

W.

<i>Witzwyl.</i> Décret concernant l'organisation du pénitencier de —	220
---	-----

Z.

Zone franche. V. *Gex.*

